



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES												
	h1	habitation unifamiliale		■									
	p1	communautaire récréatif			■								
	u1	utilité publique légère			■								
LOGE- MENTS	Nombre de logements min.		1	0									
	Nombre de logements max.		1	0									
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■										
	Jumelée												
	Contiguë												
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)		2	--									
	Largeur minimum (m)		7	--									
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)		67	--									

ZONE: **Ha 312**
Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Superficies prescrites au règlement de lotissement
(2) PIIA 002 - Implantation en montagne

TERRAIN							
	Superficie minimum (m ²)	(1)	--				
	Largeur minimum (m)	20	--				
	Profondeur minimum (m)	30	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES							
		Avant minimum (m)	6	--				
		Avant maximum (m)	--	--				
		Latérale minimum (m)	3	--				
		Total des deux latérales minimum (m)	6	--				
		Arrière minimum (m)	6	--				
		Espace naturel (%)	30	--				
		Rapport espace bâti / terrain max.	0,3	--				
Rapport espace plancher / terrain max.	--	--						
Nombre de logement / hectare max.	--	--						

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	(2)						

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme